

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/INF.16

Paris, 15 mai 2004

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

Suzhou, Chine

28 juin – 7 juillet 2004

Point 16 de l'ordre du jour provisoire : Soumission de rapport périodique : Etat du patrimoine mondial en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2004

Résumé de synthèse de la *Conférence sur l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial*, Castries, Sainte-Lucie (23 - 27 février 2004)

RESUME

Des représentants de vingt Etats parties des Caraïbes et des territoires associés se sont réunis pour la **Conférence sur l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial** du 23 au 27 février 2004 à Castries, Sainte-Lucie (Antilles).

Ils ont demandé au Comité du patrimoine mondial d'une part de noter qu'ils souhaitent étudier en détail les implications des propositions d'inscription en série, transfrontalières et transfrontalières en série, afin d'augmenter les possibilités de soumission de propositions d'inscription de biens des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial, et d'autre part d'approuver le Rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment le plan d'action associé. Ils ont également demandé aux gouvernements des Etats parties des Caraïbes de fournir les ressources et structures financières, techniques et administratives nécessaires pour profiter pleinement des bénéfices de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et d'améliorer dans leurs pays respectifs les politiques, législations et systèmes de gestion des ressources existants.

Les représentants des Caraïbes ont officiellement adopté un plan d'action pour 2004-2014 dans lequel ils se sont notamment mis d'accord sur la voie à suivre pour élaborer un programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes, une Déclaration de Castries et une résolution qui sont présentés dans ce document.

Conférence sur l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial

Castries, Sainte-Lucie (W.I.), 23 - 27 février 2004

Contexte de la réunion

La conférence de Sainte-Lucie, qui a eu lieu à Castries du 23 au 27 février 2004, avait trois objectifs principaux, à savoir :

1) Finaliser la partie du Rapport périodique sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* consacrée aux Caraïbes. Le but de la réunion était de réunir des autorités et spécialistes caribéens, auxquels se joindraient des experts caribéens en patrimoine culturel et naturel, des membres du personnel de l'UNESCO et des représentants des organisations consultatives, pour revoir et entériner les conclusions de l'exercice d'établissement de rapports périodiques en cours dans la région, avant sa présentation à la 28e session du Comité du patrimoine mondial en juin ;

2) Evaluer les résultats et les suites des réunions d'experts organisées dans le cadre de la Stratégie globale pour les Caraïbes afin de mettre au point un *Plan d'action pour le patrimoine mondial* pour les 5 à 10 ans à venir ;

3) Et en particulier, poursuivre les discussions sur l'élaboration d'un *Programme de renforcement des capacités pour les Caraïbes* pour 2004-2005.

Justification

Généreusement financée par le Gouvernement britannique, la conférence était le prolongement direct de deux réunions précédentes organisées par le Centre du patrimoine mondial, à savoir la *Réunion sur les rapports périodiques pour les Caraïbes* organisée en juin 2003 à Port-au-Prince (Haïti) et la *Réunion sur l'harmonisation des listes indicatives pour les Etats insulaires des Caraïbes orientales*, qui s'est tenue en novembre 2003 à Saint-Vincent. Financée par le Gouvernement néerlandais, la réunion de Saint-Vincent a examiné les moyens d'améliorer la représentation du patrimoine des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial et en particulier de développer les possibilités, pour les petits Etats insulaires, de proposer l'inscription de leur patrimoine dans le cadre d'une coopération et d'une démarche plus thématique qui prenne en compte les lacunes actuelles de la Liste. L'ensemble s'inscrivait dans une stratégie globale qui prévoyait l'élaboration d'un programme à long terme de renforcement des capacités dans les Caraïbes qui sera présenté au Comité du patrimoine mondial dans le cadre du plan d'action inclus dans le rapport régional 2004 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La conférence de Sainte-Lucie devait passer en revue ce Rapport régional et le plan d'action associé.

Compte rendu analytique de la Conférence de Sainte-Lucie

Vingt représentants des Etats parties des Caraïbes et des territoires associés venus d'Anguilla, d'Antigua & Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, de Cuba, de la Dominique, de la Grenade, de la Guadeloupe, de la Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, des Antilles néerlandaises, de la république Dominicaine, de Saint-Christophe & Niévès, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent & les Grenadines, du Suriname, des îles Turks & Caïques

et des îles Vierges britanniques, ainsi que des représentants du Gouvernement britannique, de l'UNESCO, du Comité du patrimoine mondial, de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS), du ministère américain de l'Agriculture (USDA), de l'Organisation des Etats américains (OAS), du PNUE (RAC-SPAW) et de la Caribbean Conservation Association (CCA) ont participé à la *Conférence sur l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial*, qui s'est déroulé à Castries, Sainte-Lucie, du 23 au 27 février 2004.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le lundi 23 février 2004, les discours officiels ont été prononcés par Monsieur Martin Satney, Secrétaire permanent du ministère du Développement physique, de l'Environnement et du Logement ; Monsieur Mario Michel, Ministre de l'Education, du Développement des Ressources Humaines, de la Jeunesse & des Sports ; Lord Andrew McIntosh, Ministre chargé des médias & du patrimoine du Royaume-Uni ; et Madame Hélène-Marie Gosselin, Directeur du Bureau de l'UNESCO pour les Caraïbes en Jamaïque. Ces discours, entrecoupés d'intermèdes de musique et de théâtre exécutés par les élèves de l'école primaire Ave Maria, de la Camille Henry Memorial School et de l'école secondaire Sir Ira Simmons, se sont conclus par un vote de remerciement de Monsieur Giles Romulus, représentant de Sainte-Lucie au Comité du patrimoine mondial.

Après cette ouverture officielle, deux allocutions ont été prononcées. La première sur les *Défis du développement & particularités des Etats insulaires des Caraïbes* par Vasantha Chase, responsable de l'Unité Environnement et Développement durable de l'OECS, qui a insisté sur la grande vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement (PIED) et sur la nécessité d'utiliser le secteur des services et le tourisme lié au patrimoine comme outils de développement. La seconde, sur le *Nouveau modèle de développement dans les Caraïbes - Rôle des sites du patrimoine* par Sylvester Clauzel, Coordinateur du Programme de tourisme lié au patrimoine de Sainte-Lucie, a présenté la démarche globale adoptée par Sainte-Lucie pour faire de l'aire de gestion des Pitons un parc protégé polyvalent qui pourrait devenir une nouvelle référence pour les petits Etats insulaires en développement.

Par ailleurs, des exposés ont été distribués pendant les sessions de l'après-midi consacrées respectivement à *La Convention du patrimoine mondial – Défis mondiaux et impacts régionaux* par Ron van Oers, Chef p.i. de l'unité Amérique latine & Caraïbes du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; aux *Impacts nationaux et locaux de la désignation des sites du patrimoine mondial au Royaume-Uni* par Tony Weighell, Conseiller en sciences de la Terre & zones côtières pour le Joint Nature Conservation Committee britannique ; et à la *Convention du patrimoine mondial dans les Caraïbes – Succès et lacunes* par Alwin Bully, Spécialiste principal du programme pour la culture, bureau de l'UNESCO en Jamaïque. En fin de journée, des experts des Caraïbes, Messieurs Larry Armony (Saint-Christophe & Niévès), Roderick Ebanks (Jamaïque) et Keith Tinker (Bahamas) ont, dans le cadre de la réflexion sur les *Questions d'authenticité du patrimoine des Caraïbes*, évoqué la notion de « populations importées dans un environnement importé » et mis en garde contre la projection d'une image des Caraïbes définie par d'autres.

Examen et approbation du projet de rapport périodique pour les Caraïbes

M. Herman van Hooff du Bureau de l'UNESCO à Montevideo, chargé de l'exercice d'établissement des rapports périodiques dans la région, ainsi que Mme Patricia Green,

expert en patrimoine culturel des Caraïbes, ont rappelé l'historique et le contexte des rapports périodiques, notamment leur périodicité et la régionalisation de l'exercice, la forme sous laquelle les rapports doivent être présentés et les responsabilités. Les premiers résultats du processus d'établissement de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été présentés, ainsi que les réponses proposées pour la région et les Caraïbes en particulier.

En ce qui concerne la Section I du rapport périodique sur l'application de la Convention par les Etats parties, il a été rappelé qu'il s'agit des politiques nationales générales adoptées pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel, que l'Etat partie ait ou non des biens classés patrimoine mondial.

Dans cette section, l'attention est attirée sur la nécessité d'établir des inventaires nationaux et des listes indicatives, d'élaborer puis de revoir les politiques nationales en faveur du patrimoine et leur intégration dans des programmes et plans généraux de développement, de mettre en place de vastes programmes de renforcement des capacités pour aider les Etats parties à développer les ressources humaines et institutionnelles affectées au patrimoine et de mener des activités de sensibilisation, d'éducation et de communication.

Même si seuls quelques biens du patrimoine mondial des Caraïbes sont concernés par le rapport, les intervenants ont jugé important de présenter également les résultats de la Section II consacrée à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, considérant que cela apporterait des éléments utiles pour les futures propositions d'inscription et la gestion des sites. Il en ressort que les concepts de la Convention du patrimoine mondial (tels que la valeur universelle exceptionnelle, l'importance, l'authenticité et l'intégrité) n'ont pas été bien compris, qu'ils doivent être étudiés de plus près et clarifiés dans le contexte spécifique de la région et de ses sous-régions. La nécessité d'une gestion intégrée des biens du patrimoine mondial a en outre été rappelée, ce qui suppose notamment une définition de l'importance et des objectifs de la gestion, des plans d'utilisation publique, un système de préparation aux risques et aux situations d'urgence, un suivi, des indicateurs et une évaluation.

Lors de l'analyse de la participation des Caraïbes à la *Convention du patrimoine mondial*, il a été rappelé que cette sous-région réunit quatorze des trente et un Etats parties qui composent la région, alors que seuls quatorze sites du patrimoine mondial sur un total de 107 appartiennent aux Caraïbes et que la sous-région n'a bénéficié que de 15 % de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial. Il a toutefois été reconnu que des aides financières considérables ont été apportées ces dernières années par d'autres sources et qu'un ordre de priorité a été défini par le Centre du patrimoine mondial et le Comité dans le Plan d'action pour les Caraïbes de la Stratégie globale. Un document de travail sur les résultats de ce plan a été distribué lors de la réunion.

Après ces présentations, le projet de rapport périodique pour les Caraïbes a reçu l'aval de tous les représentants des Etats parties des Caraïbes.

Plus tard, au cours de la conférence, les participants ont créé un groupe de travail chargé de mettre au point un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial, avec Monsieur Roderick Ebanks comme président et Monsieur Larry Armony comme rapporteur. Pour élaborer le plan d'action, le groupe a utilisé les éléments pour un plan

d'action définis lors de la réunion sur les rapports périodiques organisée en juin 2003 à Haïti et les exposés de la conférence de Sainte-Lucie.

Enquête sur les besoins en formation dans les Caraïbes

Dans le cadre de l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes, il avait été décidé lors de la réunion sur les rapports périodiques de juin 2003 à Port-au-Prince d'effectuer une enquête sur les besoins de formation dans les Caraïbes afin d'évaluer les activités passées, leurs résultats, les leçons tirées et les besoins communs. Pour cela, un groupe *ad hoc* a été constitué le 27 octobre 2003 par messagerie électronique ; il réunit les organisations consultatives de l'UNESCO, des représentants d'Haïti et de Cuba (afin d'inclure leurs initiatives dans le domaine de la formation dans les Caraïbes), de Sainte-Lucie (en tant que membre du Comité du patrimoine mondial) et le Secrétariat.

Ce groupe s'est proposé de guider 2 consultants chargés du travail de terrain. La sélection des consultants s'est faite à partir de CV envoyés par des experts intéressés et qualifiés ; c'est Madame Patricia Green (pour le patrimoine culturel) et Monsieur Lloyd Gardner (pour le patrimoine naturel), tous deux jamaïcains, qui ont été finalement choisis le 9 décembre 2003. L'enquête a démarré par immédiatement.

Les premières conclusions de l'enquête ont été analysées par les représentants des Etats parties des Caraïbes lors de la réunion de Sainte-Lucie, en même temps que les conclusions et recommandations du rapport périodique 2004 pour la sous-région des Caraïbes.

Les objectifs de la mission étaient :

- de déterminer les besoins en formation du personnel technique, des gestionnaires et des décideurs dans le domaine de la conservation du patrimoine (mondial) culturel et naturel des Caraïbes ;
- d'étudier et d'évaluer la qualité des organismes caribéens proposant des formations dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine culturel et naturel ;
- sur la base de ces informations, d'élaborer un premier projet de programme intégré de formation pour les Caraïbes.

Entre le 9 décembre 2003 et le 14 février 2004, les consultants ont rendu visite à quatre organismes de formation, à savoir :

- le CENCREM à La Havane, Cuba ;
- l'Université des Antilles, à la Barbade ;
- l'Institut franco-caraïbe en Guadeloupe (en coopération avec le ministère de la Culture d'Haïti) ;
- l'Ecole supérieure de préservation du patrimoine culturel de Saint-Domingue, république Dominicaine.

Les consultants devaient consulter les ONG régionales, les agences et programmes gouvernementaux qui assurent de temps à autre des formations, comme le CANARI (Caribbean Natural Resources Institute), l'OECS/ESDU, la CCA, le CREP (Caribbean Regional Environment Programme), etc.

Conclusions et recommandations de l'enquête sur les besoins en formation, tels qu'elles sont présentées dans le rapport final du 16 avril 2004 :

1. ETABLISSEMENT D'UN MECANISME DE COORDINATION REGIONAL
(EN ASSOCIATION AVEC L'ICCROM, L'ICOMOS ET L'UICN)

Il faudrait, en association avec les organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN), mettre en place dans les plus brefs délais un organisme de coordination. Il aurait notamment pour mission de définir les domaines de formation combinée, ainsi que les composantes à aborder séparément.

2. FORMATION COMBINEE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL et
NATUREL

Compte tenu du contexte des petits Etats insulaires en développement des Caraïbes et des ressources financières et humaines limitées dont ils disposent actuellement, et en se basant sur les résultats de l'exercice d'établissement du rapport périodique pour la sous-région des Caraïbes qui mentionne la législation et les agences chargées de la gestion intégrée du patrimoine culturel et naturel, il est recommandé d'adopter une approche intégrée de la formation combinant les composantes du patrimoine culturel et du patrimoine naturel au sein d'un même programme. Il faudrait confier l'exécution de ce programme à des formateurs qualifiés de la région. Il est reconnu qu'il faudrait proposer des formations techniques et scientifiques spécifiques et prendre des dispositions dans ce sens.

3. MISE EN PLACE DE PROCEDURES D'AGREMENT DES PROGRAMMES

Il faudrait formuler le plus rapidement possible un instrument d'agrément qui guiderait la qualité des formations sur le patrimoine culturel et naturel, et veiller à ce que le programme soit en accord avec la *Convention du patrimoine mondial*. L'agrément serait accordé à tous les organismes proposant des formations en harmonie avec la mise en œuvre de la Convention. Il faudrait que ce processus puisse être mis en œuvre très rapidement en s'inspirant des formations qui existent déjà à l'échelle internationale dans ce domaine, mais en tenant compte des particularités régionales.

4. CREATION D'ORGANISMES REGIONAUX INTERACTIFS

Les gestionnaires et les organismes de formation caribéens aimeraient profiter de l'expérience et des connaissances de leurs homologues de la région et tisser des liens stratégiques avec des formateurs et des organismes de formation. Des recommandations ont été faites à propos des domaines possibles de contacts, sur la base des résultats de l'enquête sur la formation.

- Rationaliser les programmes proposés par tous les organismes dans les Caraïbes.
- Désigner et renforcer, en tant que centres régionaux intégrés, un organisme dans les territoires anglophones (comme l'Université des Antilles), un dans les territoires francophones (comme l'initiative Haïti/Guadeloupe) et un dans les territoires hispanophones (comme le CENCREM). Il est noté que les Antilles néerlandaises pourraient s'associer à l'un ou l'autre de ces organismes, en fonction de leur capacité de travailler dans l'une ou l'autre de ces langues.

- Veiller à ce que les différents programmes se complètent mutuellement et soient interdépendants au niveau régional.
- Etablir une Chaire de l'UNESCO dans chacun de ces centres régionaux

5. INTEGRATION D'UN RESEAU REGIONAL DE FORMATION ET DE TRAVAIL SUR LES MONUMENTS ET LES SITES DU PATRIMOINE

L'enquête a permis aux consultants de s'apercevoir qu'un certain nombre de diplômés d'anciens programmes de formation sur la conservation du patrimoine étaient sous-employés dans la sous-région des Caraïbes. Il est par conséquent recommandé que des fonds soient accordés aux Caraïbes pour entreprendre de vastes travaux de restauration, notamment sur les sites du patrimoine mondial existants et potentiels. Ce serait le moyen :

- de faire avancer la conservation du patrimoine de la région,
- de stimuler le processus de proposition d'inscription,
- de disposer de « laboratoires » pratiques de formation et de faire des expériences d'apprentissage « sur le tas »,
- de développer l'offre d'emplois liés aux patrimoine culturel et naturel.

La priorité a été donnée à la restauration de l'ancienne ville de La Havane, à Cuba, qui sert aujourd'hui encore de laboratoire de formation, à la restauration de la citadelle à Haïti qui est maintenant achevée et à l'affectation de fonds de la BID à Saint-Domingue pour des travaux sur son site du patrimoine mondial.

Dans l'ensemble, les organismes auprès desquels l'enquête a été effectuée auraient besoin d'évoluer pour pouvoir offrir, dans le domaine du patrimoine culturel et naturel, des formations qui respectent les principes de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972. Il faudrait introduire ces changements au niveau des programmes de cours, des professeurs et des conseillers. Il est constaté que tous les organismes qui ont participé à cette enquête ont déclaré souhaiter une telle orientation.

Les organismes ont en outre reconnu qu'une formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 était cruciale pour améliorer la représentativité des sites caribéens sur la Liste du patrimoine mondial.

Il faudrait identifier dans les Caraïbes un réseau de sites de formation régionaux qui se distinguent par leur excellence dans des domaines particuliers de la formation à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel. Il existe quelques sites capables de fournir un travail important, sans pour autant faire preuve d'excellence ; la sélection devrait donc se faire en fonction du critère de la capacité d'être des « laboratoires » de formation.

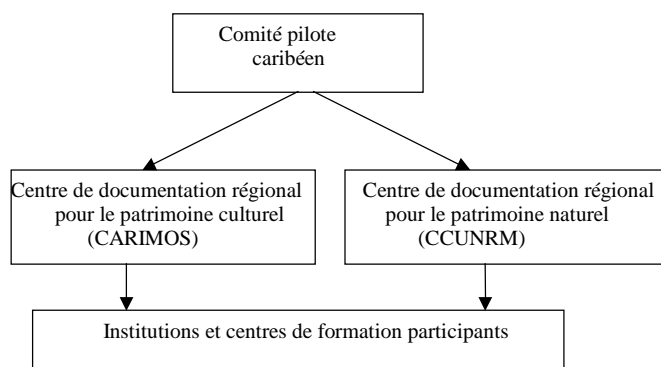
6. ENCOURAGER UNE APPROCHE REGIONALE INTEGREE

Tous les Etats des Caraïbes sont conscients qu'un partage des expériences et des connaissances profiterait à tous. Ils sont également convaincus qu'un travail conjoint sur le patrimoine culturel et naturel des Caraïbes aiderait à surmonter les barrières sociales et linguistiques. Tous les programmes ont exprimé le désir d'une collaboration et intégration régionale futures.

7. MISE EN PLACE DE MECANISMES DE COORDINATION REGIONAUX

Un mécanisme de coordination régional est indispensable pour permettre l'harmonisation des programmes et l'utilisation optimale des ressources, des compétences et des possibilités existantes. Ce mécanisme comprendrait :

- un comité pilote régional qui conseillerait sur l'élaboration des programmes, l'affectation des fonds internationaux à la composante formation et la mise en œuvre des programmes
- un organisme consultatif régional pour les programmes, chargé de veiller à ce que le contenu des formations soit approprié
- deux centres de documentation régionaux pour la coordination, l'un des formations sur le patrimoine culturel, l'autre des formations sur le patrimoine naturel. Les consultants recommandent l'Organisation des grandes Caraïbes pour les monuments et sites (CARIMOS) pour le patrimoine culturel et le Consortium of Caribbean Universities for Natural Resource Management (CCUNRM) pour le patrimoine naturel



Pour faciliter les choses, il pourrait être nécessaire de recueillir des informations plus détaillées sur les offres de formation afin :

- de déterminer la taille approximative des divers groupes cibles pour les différents domaines de formation,
- d'adapter ces offres aux besoins réels,
- de déterminer les mécanismes de conception et de mise en œuvre les mieux adaptés pour les domaines de formation où il y a actuellement des lacunes.

Conclusions et recommandations de la Conférence de Sainte-Lucie

Le vendredi 27 février 2004, au cours d'une série de discussions et d'exposés, divers documents et déclarations ont été examinés et approuvés. Lors de cette session présidée par M. Martin Satney, Secrétaire permanent du ministère du Développement physique, de l'Environnement & du Logement et Président du Comité consultatif de l'aire de gestion des Pitons, plusieurs documents ont été présentés, à savoir :

- un Plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial, présenté par Monsieur Larry Armony (Saint-Christophe & Niévès)
- un Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes, présenté par Monsieur Roderick Ebanks (Jamaïque)
- une Déclaration de Castries, présentée par Madame Alissandra Cummins (Barbade)

- une Résolution, présentée par Monsieur Giles Romulus (Sainte-Lucie)

Les documents officiellement adoptés sont présentés dans les pages qui suivent.

La Conférence de Sainte-Lucie a été officiellement clôturée par des remarques du représentant du Royaume-Uni, du représentant de l'UNESCO, du ministre du Développement physique, de l'Environnement & du Logement du Gouvernement de Sainte-Lucie.

PLAN D'ACTION DES CARAIBES 2004-2014

Introduction

Lors d'une réunion de la sous-région des Caraïbes organisée en juin 2003 en Haïti, il a été décidé d'élaborer un plan d'action des Caraïbes à l'appui du rapport périodique sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* en Amérique latine et dans les Caraïbes qui doit être présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa session annuelle en juillet 2004.

Ce plan d'action devait tenir compte des « 4 C » de la Stratégie globale adoptée par le Comité du patrimoine mondial : **Crédibilité, Conservation, Communication et renforcement des Capacités**. Les éléments d'un plan d'action basé sur ces « 4 C » avaient été présentés dans leurs grandes lignes à la réunion d'Haïti et les trois premiers « C » fournissent la base du plan d'action élaboré pour la période 2004-2014.

CREDIBILITE

Discussion : Les termes « patrimoine », « authenticité » et « intégrité » doivent être clairement définis. Si le premier est universellement compris comme faisant référence à l'héritage culturel et naturel du passé, les deux autres font référence à des « valeurs » et doivent être interprétés dans le contexte des Caraïbes. Cette interprétation peut être facilitée et éclairée par la réalisation d'inventaires exhaustifs du patrimoine naturel et culturel ; et la discussion doit d'abord être engagée au niveau de chaque pays.

Actions recommandées

1. Que chaque délégué participant à la réunion de Sainte-Lucie présente d'ici deux semaines à son pays un compte rendu de la réunion avec les propositions suivantes :
 - (a) organiser d'ici septembre 2004 une consultation nationale sur le thème « Patrimoine, authenticité et intégrité » ;
 - (b) finaliser les inventaires nationaux de sites naturels et de sites culturels et monuments (les instructions pour la présentation technique ont déjà été données par CARIMOS et la CCA).
2. Que le Comité du patrimoine mondial écrive aux Etats parties pour leur recommander d'organiser ces consultations nationales sur le patrimoine, l'authenticité et l'intégrité, et pour leur donner des conseils sur la façon de mener à bien ces consultations.
3. Que le Comité du patrimoine mondial organise, dans l'idéal d'ici mars 2005 et au plus tard en juin 2005 (sans oublier la nécessité de trouver des fonds) une consultation sous-régionale sur le patrimoine, l'authenticité et l'intégrité avec la participation d'experts régionaux choisis et de représentants des Etats parties, du Comité du patrimoine mondial, de l'ICOMOS et de l'UICN. Cette consultation/conférence devra également faire le point sur l'état des inventaires nationaux des Etats parties en vue de déceler les difficultés et de trouver les moyens de les surmonter.

LISTES INDICATIVES ET ETUDES THEMATIQUES

Discussion : Dans le cadre du concept général de **CREDIBILITE**, les délégués ont examiné la question des « **Listes indicatives** » et des « **études thématiques** ». Les principes suivants ont été retenus :

- les listes indicatives doivent satisfaire aux critères du patrimoine mondial et fournir la preuve de la valeur universelle, de l'authenticité et de l'intégrité des biens concernés ;
- les listes indicatives doivent être considérées comme des outils destinés au Comité du patrimoine mondial mais aussi aux Etats parties. En effet, si les mêmes biens ou des biens similaires de plusieurs pays sont nombreux à figurer sur les listes indicatives, peu d'entre eux auront une chance d'être proposés pour inscription – d'où l'intérêt d'une harmonisation des listes ;
- les listes indicatives ne doivent pas nécessairement être définitives, bien qu'il ne soit pas souhaitable de les modifier souvent ;
- il faut dépasser la définition du patrimoine comme étant synonyme d'antiquité : la station spatiale de la NASA et les études sur la musique de Tuff Gong ont été citées comme exemples de monuments modernes ayant valeur de patrimoine national, voire universel.

Il a été indiqué qu'une réunion d'experts avait été convoquée pour établir une liste indicative de sites archéologiques des Caraïbes. L'attention a également été attirée sur le fait que certains Etats parties n'avaient pas encore présenté de liste indicative et risquaient être désavantagés si leurs sites étaient semblables à ceux de pays ayant déjà présentés des listes indicatives ; mais la date limite « artificielle » ou provisoire de novembre 2004 a été fixée pour permettre aux nouveaux venus de se rattraper.

Actions recommandées

1. Que les représentants des Etats parties examinent les listes indicatives harmonisées produites à la réunion organisée en novembre 2003 à Saint-Vincent et les Grenadines ; les autres Etats parties non représentés ont été encouragés à ajouter à la liste les sites qui pourraient faire l'objet d'une proposition d'inscription en série.
2. Que les Etats parties demandent au Comité du patrimoine mondial de faire circuler leurs listes indicatives parmi les autres Etats parties de la région des Caraïbes.
3. Que les diverses études thématiques menées pour l'Amérique latine et les Caraïbes ou issues des ateliers et réunions d'experts soient compilées et qu'on les distribue aux Etats parties avant la consultation/conférence proposée pour mars 2005.
4. Que le projet de lieux de mémoire de la Route de l'esclave soit décrété thème prioritaire dont les recherches complémentaires devront être facilitées par le Comité du patrimoine mondial en collaboration avec une ou plusieurs institutions régionales comme l'Université des Antilles et des organisations comme l'Association des historiens des Caraïbes ; à terminer d'ici juin 2005.

CONSERVATION/GESTION

Discussion Il a été admis que l'élaboration des plans de gestion devrait se faire avec la participation de la population en ayant en vue la création d'emplois et le recul de la pauvreté. Des stratégies doivent en outre être mises au point pour obtenir une aide financière internationale et régionale et inciter le secteur privé à collaborer.

Actions recommandées

1. Organiser d'ici trois ans une réunion des gestionnaires des sites du patrimoine naturel et culturel pour échanger des renseignements, partager les expériences et instaurer une collaboration plus étroite.
2. Que des efforts soient faits pour établir des contacts avec des agences nationales et régionales et des agences internationales travaillant dans la région pour savoir ce qu'elles font dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine, ainsi que de la formation, et comment ces activités pourraient être intégrées ; pour cela, il faudrait notamment s'appuyer sur : le projet de réunion des gestionnaires des sites du patrimoine mondial actuels et potentiels proposé par la CTO, réunion à laquelle assisteraient également des représentants des territoires et Etats qui ont rejoint relativement récemment le patrimoine mondial ; le programme STEP de l'OAS ; le programme de formation de l'Antigua National Park Authority ; la CCA et l'Association des Etats des Caraïbes.
3. Que le Comité du patrimoine mondial sélectionne et diffuse des manuels de formation sur la conservation et la gestion du patrimoine, ainsi que sur la préparation aux risques et leur atténuation.
4. Que le Centre du patrimoine mondial facilite la rédaction d'un manuel de bonnes pratiques pour la gestion des sites naturels et culturels.
5. Que les Etats parties soient incités, en liaison avec le Comité du patrimoine mondial, à demander à l'UNESCO de renforcer le bureau des Caraïbes (situé en Jamaïque) afin de faciliter la coordination et la mise en œuvre des plans d'action liés aux objectifs stratégiques du patrimoine mondial dans les Caraïbes.
6. Que les représentants des Etats parties fassent pression sur leurs gouvernements et/ou agences d'intervention en cas de catastrophe, pour qu'ils intègrent les sites du patrimoine naturel et culturel dans leurs programmes nationaux et soient attentifs aux particularités de ces sites. Les représentants des Etats parties et/ou les Commissions nationales sont en outre vivement encouragés à demander au Comité du patrimoine mondial d'écrire aux Etats parties pour leur demander la même chose.
7. Que le Comité du patrimoine mondial se renseigne davantage sur l'intention de la république Dominicaine de créer un centre de formation, d'intervention et d'atténuation des catastrophes pour les biens culturels qui desservirait toute la région ; les Etats parties sont encouragées à exprimer leur soutien à cette initiative de la république Dominicaine.
8. Que les représentants des Etats parties et/ou leurs Commissions nationales proposent à leurs gouvernements respectifs de demander au Comité du patrimoine mondial d'intervenir pour encourager la communication, par les pays européens, d'informations et de copies des documents concernant les

sites du patrimoine naturel et culturel de leurs anciennes (et actuelles) colonies dans les Caraïbes.

9. Les Etats parties sont vivement encouragés à demander au Comité du patrimoine mondial l'assurance que tout sera fait pour fournir des aides financières en vue de mettre en œuvre les actions décrites ci-dessus.

COMMUNICATION

Discussion : Il a été reconnu que certaines des questions abordées précédemment pourraient également être considérées dans la rubrique **COMMUNICATION** et qu'il y avait nécessairement des chevauchement avec d'autres domaines.

Actions recommandées

1. Que le Programme du réseau des écoles associées de l'UNESCO soit revu et que son kit pédagogique *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes* soit révisé et modifié en l'enrichissant d'images et de contenu sur les Caraïbes.
2. Que les représentants des Etats parties stimulent la communication entre membres par Internet et s'efforcent de maintenir le réseau de communication pour lequel des outils et services sont largement accessibles.
3. Que soit créé d'ici trois ans un cabinet-conseil chargé d'élaborer et de développer un plan de communication multimédia sur le patrimoine mondial à l'intention du public et des divers groupes qui constituent la région, en particulier les jeunes. Ce plan serait présenté lors d'un atelier réunissant gestionnaires, spécialistes et médias et au cours duquel les gestionnaires pourraient également acquérir des compétences en communication.
4. Que le Comité du patrimoine mondial constitue et mette régulièrement à jour un annuaire des gestionnaires des sites du patrimoine naturel et culturel, des représentants des Etats parties et d'autres spécialistes de la région des Caraïbes.
5. Que les représentants des Etats parties encouragent la création de comités du patrimoine mondial dans leurs Etats et territoires respectifs.
6. Les Commissions nationales des Etats et territoires sont vivement encouragées à participer plus activement à la diffusion des informations aux parties prenantes, en particulier des communications du Comité du patrimoine mondial, et à promouvoir activement la mission du patrimoine mondial.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Discussion : Il a été reconnu qu'une formation sur la conservation du patrimoine naturel s'imposait en plus de celle sur le patrimoine culturel, que les différentes traditions et expériences de formation à la conservation du patrimoine qui existent déjà dans l'ensemble de la région devraient être prises en compte, que les institutions du réseau devraient intégrer la *Convention du patrimoine mondial* dans leurs programmes et que tous les groupes linguistiques devraient être représentés dans une structure décisionnelle.

Actions recommandées

1. Etudier les structures possibles pour assurer la coordination d'un réseau caribéen, dont l'Ecole caribéenne du patrimoine proposée par Haïti et la Guadeloupe est une option possible, et voir si les besoins qui ont été identifiés, les propositions d'adaptation des résultats de l'enquête des consultants de l'UNESCO et les conclusions de cette réunion peuvent être inclus dans cette proposition.
2. Que, pendant la phase d'étude et de développement, une consultation régionale soit régulièrement organisée et des ressources allouées à cet effet.
3. Que soit entreprise au plus vite l'élaboration d'un mandat et qu'il soit largement diffusé pour discussion et approbation.
4. Comme premier point de départ, un réseau « embryonnaire » d'organisations existantes ayant une offre diversifiée de formations à la conservation peut être proposé ; cette offre pourra être élargie à la faveur du développement du réseau.
5. Que soit défini un ensemble de critères de sélection et d'admission pour les nouveaux membres du réseau.
6. Que soit élaborée une stratégie de collecte de fonds.
7. Que soient définies les modalités d'affectation de fonds à l'unité administrative et aux unités de formation périphériques.

DECLARATION DE CASTRIES

Nous, représentants d'Anguilla, d'Antigua & Barbuda, des Antilles néerlandaises, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, de Cuba, de la Dominique, de la Grenade, de la Guadeloupe, de la Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, de la république Dominicaine, de Saint-Christophe & Niévès, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent & les Grenadines, du Suriname, des îles Turks & Caïques et des îles Vierges britanniques, nous étant réunis du 23 au 27 février 2004 à Castries, Sainte-Lucie, pour la *Conférence sur l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial*, avons été de nouveau confrontés aux réalités des peuples caribéens vivant dans un contexte de mondialisation qui est loin d'être favorable aux vulnérabilités des Caraïbes et des petits Etats insulaires en développement (PEID) de la région ;

Prenant note de nos réalités, notamment les taux de pauvreté de 25 – 30 %, l'indigence de plus de 20 % de la population, les taux de chômage et de sous-emploi qui dépassent 20 % et les taux d'analphabétisme élevés ;

Reconnaissant le manque de professionnels caribéens qualifiés dans le domaine du patrimoine culturel et naturel ;

Comprenant que nous sommes à la merci de catastrophes naturelles et d'un contexte de mondialisation caractérisé par la libre concurrence et la libéralisation du commerce ;

Estimant que nous sommes à la recherche d'un modèle de développement durable basé sur les principes d'équité et de participation, et d'une vision caribéenne d'« unité dans la diversité » ;

Conscients que notre capacité de survie en tant qu'Etats caribéens et petits Etats insulaires en développement (PEID) dépendra de l'élaboration d'un nouveau modèle basé sur des stratégies prenant en considération nos ressources naturelles et culturelles très diverses, nos paysages extraordinaires, notre climat, notre identité unique, ainsi que la capacité d'adaptation et la créativité de nos peuples qui ont surmonté des siècles de souffrances et d'exploitation ;

Prenant connaissance de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 qui établit une Liste du patrimoine naturel et culturel du monde, encourage et soutient l'identification de sites du patrimoine naturel et culturel, impose des normes rigoureuses de conservation, de participation des populations et de gestion durable et prévoit des actions de formation ;

Prenant acte de la Politique culturelle régionale de 1997 de la CARICOM et de la Déclaration de Saint-Georges pour l'environnement durable dans la région des Etats des Caraïbes orientales ;

Rappelant la contribution du plan d'action pour les Caraïbes de la Stratégie globale, qui reconnaît la sous-représentation des Caraïbes sur la Liste du patrimoine mondial ;

Rappelant également que le Centre du patrimoine mondial a organisé entre 1996 et 2004 dix réunions d'experts régionales et thématiques pour répertorier les sites du patrimoine et les problèmes liés à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans les Caraïbes ;

Apportant notre soutien au Document 2001 de la Dominique qui définit une vision globale du patrimoine des Caraïbes et l'application de la *Convention du patrimoine mondial* ;

Apportant un soutien ferme aux objectifs de la Stratégie globale en matière de crédibilité, de conservation, de renforcement des capacités et de communication, tels que formulés en 2002 par le Comité du patrimoine mondial ;

Observant que sur les 7 000 000 dollars EU versés entre 1979 et 2002 aux Etats parties dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial au titre de l'assistance internationale consentie à l'Amérique latine et aux Caraïbes, seuls 15 % ont été dépensés dans les Caraïbes où sont situés 14 des 31 Etats parties à la *Convention* ;

Reconnaissant les efforts déployés par le Comité du patrimoine mondial et l'UNESCO pour corriger cette disparité grâce à des ressources supplémentaires extrabudgétaires et bilatérales, en particulier le soutien généreux du Gouvernement britannique qui a apporté une aide financière à cette conférence ;

Engageons les Gouvernements des Etats parties des Caraïbes à :

- (i) fournir les ressources et structures financières, techniques et administratives nécessaires pour profiter pleinement des bénéfices de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- (ii) dresser des inventaires nationaux des sites du patrimoine naturel et culturel, établir des listes indicatives et des dossiers de proposition d'inscription pour les plus

exceptionnels de ces sites, avec l'assistance financière et technique qui peut être obtenue du Fonds du patrimoine mondial et d'autres sources ;

- (iii) améliorer les politiques, la législation et les systèmes de gestion des ressources de leur pays ;
- (iv) encourager les Gouvernements des Bahamas et de Trinidad et Tobago à ratifier dès que possible la Convention ;
- (v) œuvrer ensemble, grâce à des mécanismes appropriés, pour améliorer la collaboration entre les Etats parties caribéens à la *Convention du patrimoine mondial* en vue de l'identification et de la préparation de biens pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, notamment sous forme de propositions d'inscription en série, transfrontalières ou transfrontalières en série;
- (vi) approuver le plan d'action préparé par leurs représentants à la Conférence de Sainte-Lucie dans le cadre des objectifs stratégiques de *Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités et Communication* ;
- (vii) soutenir et développer au maximum les possibilités de mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes ;
- (viii) maintenir une présence caribéenne au Comité du patrimoine mondial en veillant à ce qu'un Etat partie des Caraïbes pose sa candidature quand le mandat de Sainte-Lucie arrivera à son terme en 2005 ;

Nous prions également le Comité du patrimoine mondial :

- (i) d'approuver le rapport périodique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa prochaine session en 2004 ;
- (ii) d'approuver le plan d'action et le programme de renforcement des capacités associé, et d'affecter les fonds nécessaires à leur mise en œuvre à sa prochaine session en 2004 ;

Nous encourageons tous les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* à collaborer les uns avec les autres pour mettre en œuvre le plan d'action des Caraïbes ;

Enfin, nous demandons à l'UNESCO de renforcer sa structure organisationnelle dans la région des Caraïbes et de nous aider à accéder à toute l'assistance technique nécessaire pour mettre en œuvre le plan d'action ;

Nous reconnaissons avec gratitude la contribution importante du Centre du patrimoine mondial à la promotion de la *Convention du patrimoine mondial* dans les Caraïbes ;

Nous exprimons également notre gratitude au Gouvernement de Sainte-Lucie d'avoir accueilli et coordonné avec efficacité cette manifestation extrêmement importante et le

félicitons pour ses efforts pour attirer l'attention du Comité du patrimoine mondial sur le point de vue des Etats parties caribéens.

Lu et approuvé à Castries par les représentants de tous les Etats parties et Etats associés le 27 février de l'an deux mil quatre.

**RESOLUTION CONCERNANT
LES OPTIONS OFFERTES AUX ETATS DES CARAIBES ET AUX PETITS
ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT (PIED) DE LA REGION
EN MATIERE DE DESIGNATION DU PATRIMOINE MONDIAL**

Les représentants des Etats des Caraïbes et des petits Etats insulaires en développement réunis pour la *Conférence sur l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes pour le patrimoine mondial, du 23 au 27 février 2004 à Castries, Sainte-Lucie*, conscients des particularités et de la situation spéciale des Caraïbes et des petits Etats insulaires en développement, décident de demander au Comité du patrimoine mondial de reconnaître pleinement le statut spécial et les réalités des petits Etats insulaires des Caraïbes tels qu'ils ont été énoncés par les Etats des Caraïbes et les petits Etats insulaires en développement (PIED) de la région ;

Nous déclarons que, malgré notre petite taille, nous possédons une diversité et des ressources d'une grande richesse qui peuvent prétendre avoir une valeur universelle exceptionnelle ;

Gardant présentes à l'esprit les réalités multiples de la région des Caraïbes qui comprend de nombreux petits Etats insulaires possédant des ressources d'une grande importance pour le patrimoine de l'humanité mais extrêmement fragiles et vulnérables ;

Considérant que les ressources des Caraïbes ont été reconnues par la Convention Ramsar, le protocole SPAW de la Convention de Cartagena et la Convention sur la diversité biologique, entre autres ;

Ayant noté les possibilités de propositions d'inscription en série, transfrontalières et transfrontalières en série ;

Nous avons décidé :

Que les représentants des Etats parties des Caraïbes et des Etats associés demandent au Comité du patrimoine mondial de noter que nous souhaitons étudier dans le détail les implications de ces possibilités et en rendre compte au Comité en 2005 ;

Nous avons également décidé :

De demander au Comité du patrimoine mondial de prendre conscience de la valeur spéciale et du caractère unique des ressources des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des Etats des Caraïbes, et que les aspects pris en considération pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soient fondés sur les critères existants et les mérites objectifs des biens.